



Affiché le 18/11/2016
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT

MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2016

Le mardi 15 novembre 2016 à 19 HEURES 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 08 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de M. DUMOULIN Jean, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents à la présente délibération :

M. Jean DUMOULIN, M. Gérard GUILLOU, Mme Pierrette LE BAYON, M. Azaïs TOUATI, Mme Valérie ROUSSEAU, M. Jean-Yves MAHEO, Mme Aurélie QUEIJO, M. Joseph ROCHELLE, Mme Françoise NAEL, M. Ronan ALLAIN, Mme Mireille JOLY, M. Maurice LE CHAMPION, M. Armel EVANNO, M. Jean-Claude BOUQUET, M. Jean-Michel LASSALLE, Mme Marie-Joëlle MIRSCHLER, M. Benoît GUYOT, Mme Marina LE ROUZIC, M. Laurent LE CHAPELAIN, Mme Kaourintine HULAUD, Mme Marie-Noëlle POMMEREUIL, M. Roland LE SAUCE, Mme Joëlle MARTINEAU, M. François GRENET, Mme Emmanuelle HERVIO, M. Yazid BOUGUELLID

Absents excusés :

Mme Valérie VINET-GELLE (procuration donnée à M. Benoît GUYOT), Mme Fabienne HOCHET (procuration donnée à Mme Marie-Joëlle MIRSCHLER), Mme Annie RENARD (procuration donnée à M. Jean-Michel LASSALLE), M. Guy ROUSSEL (procuration donnée à M. François GRENET), M. Jean-Pierre GRUSON (procuration donnée à Mme Marie-Noëlle POMMEREUIL), Mme Nathalie BOUVILLE (procuration donnée à Mme Mireille JOLY)

Secrétaire de séance : M. Armel EVANNO

COMPTE RENDU

~~~~~

## **0- DGS - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2016.

## **1- DU - ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE LA CONCERTATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 24 voix pour),

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

M. GOUEGOUX

Le Conseil Municipal :

- **TIRE** le bilan de la concertation ;

- **ARRÊTE** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- **SOUJET** pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis au Préfet du département.

Conformément au dernier alinéa de l'article L.153-19 et suivants et R.153-8 du Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet de PLU, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est notamment tenu à disposition du public, au Pôle Municipal du Penher, situé 18 rue du Penher aux horaires d'ouverture au public (8h30-12h30 / 13h30-17h30).

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois.

## **2- DU - RÉVISION DU PLU – MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES (ANCIENS PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS) DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION DU PROJET**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 23 voix pour),

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Mme LE BAYON, M. GOUEGOUX

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de modification des **Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques** tel que présenté dans la présente délibération.

- **APPROUVE** la mise à l'enquête publique du projet de modification des **Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques** conjointement au projet de P.L.U.

(Les modalités d'accès à l'intégralité du **dossier** figurent en **annexe 1**)

## **3- DU - RÉVISION DU PLU - APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE LA VILLE D'AURAY- AUTORISATION À DONNER AU MAIRE DE LANCER L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 24 voix pour),

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

M. GOUEGOUX

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les documents relatifs au projet de zonage d'assainissement pluvial de la commune d'Auray ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à soumettre à enquête publique le dossier du projet de zonage d'assainissement pluvial, en même temps que celle portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

## **4- DU - CESSIION DE L'APPARTEMENT DU 2ÈME ÉTAGE DU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ AU 10, RUE DES ECOLES**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés ( 24 voix pour),

8 voix contre :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

M. GOUEGOUX

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'offre d'achat de Mme Cécile Garnier et M. Vincent Roque de l'appartement du 2ème étage (sis 10, rue des Écoles) au prix principal de 135 000 euros, comprenant les honoraires de l'agence « Optimhome » à hauteur de 5 000 euros ;

- APPROUVE la cession de ce bien au prix principal de 135 000 euros au profit de Mme Cécile Garnier et M. Vincent Roque ;

- APPROUVE la prise en charge des frais de notaire par les acquéreurs, et les frais de géomètre par la commune ;

- DÉSIGNE la SCP Dugor, notaires associés à Auray (sis 3 bis, rue Louis Billet), pour la rédaction des documents nécessaires à cette cession ;

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avant-contrat de vente (ou compromis de vente), l'acte authentique correspondant et toutes les pièces et documents nécessaires à la bonne exécution de cette cession ;

## **5- DAGRH - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

M. GOUEGOUX

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à modifier le tableau des emplois en conséquence.

## **6- DIT - FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS - ACCORD-CADRE EN PROCEDURE ADAPTEE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

M. GOUEGOUX

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à recourir à la procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre pour le projet d'achat de prestations de services de télécommunications et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;

- AUTORISE le Maire à signer les marchés pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5.

**7- DF - GARANTIE A 50% D'UN EMPRUNT DE 57 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT DE BRETAGNE SUD HABITAT-RESIDENCE CHARLES DE BLOIS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
M. GOUÉGOUX

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 57 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt Global N° 53909, constitué d'une Ligne du Prêt.

- S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**8- DF - GARANTIE A HAUTEUR DE 50% D'UN EMPRUNT DE 400 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT D'ESPACIL HABITAT POUR DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE 29 LOGEMENTS A LA RESIDENCE DE JEAN DE MONTFORT 1 -MODIFICATION DU NUMERO DE CONTRAT DE PRET-**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
M. GOUÉGOUX

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 400 000 € souscrit par Espacil Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- S'ENGAGE pendant toute la durée des contrats de prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux ci.

**9- DF - GARANTIE A HAUTEUR DE 50% D'UN EMPRUNT DE 400 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROFIT D'ESPACIL HABITAT POUR DES TRAVAUX D'AMELIORATION POUR 34 LOGEMENTS DE LA**

## **RESIDENCE JEAN DE MONTFORT 2-MODIFICATION DE NUMERO DE CONTRAT DE PRET-**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
M. GOUEGOUX

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 400 000 € souscrit par Espacil Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- S'ENGAGE pendant toute la durée des contrats de prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux ci.

## **10- DF - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECouvrABLES CREANCES ETEINTES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
M. GOUEGOUX

Le Conseil Municipal :

- ADMET en non-valeur, sur le budget principal de la Ville, la somme de 286,55 €, comme indiqué dans le tableau ci-dessus,

- ADMET en créances éteintes, sur le budget principal de la Ville, la somme de 6 574,92 €, comme indiqué dans le tableau ci-dessus,

- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## **11- DF - COMMANDE PUBLIQUE : GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT ENTRE LA VILLE ET LE CCAS D'AURAY POUR L'ACHAT DE FOURNITURES, SERVICES OU TRAVAUX RÉCURRENTS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
M. GOUEGOUX

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes permanent pour la passation des procédures de commande publique pour la Ville et le CCAS d'Auray ;

- APPROUVE la convention jointe en annexe ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

## **12- DEE - RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS DES ENFANTS BRECHOIS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
M. GOUEGOUX

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'application du tarif maximum alréen aux enfants brechois pour la restauration scolaire, la Ville de Brec'h payant la différence avec le tarif extérieur avec accord de réciprocité, pour l'année 2016-2017.

A 21h06 l'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance.